



Les 4 militantEs toulousainEs du Boycott d'Israël doivent être relaxéEs !

Le 7ème congrès de la Fédération Sud Santé-Sociaux, réuni du 21 au 25 mars 2016 a voté une motion contre la criminalisation des actions BDS et des militant-e-s solidaires avec le peuple palestinien. Ainsi SUD Santé-Sociaux 31 réaffirme son soutien total à Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann convoqué-e-s au tribunal de Toulouse le 30 juin et qui sont poursuivi-e-s pour « *entrave à l'exercice normal d'une activité économique* » à la suite d'une dénonciation de deux organisations pro-israéliennes dont la LICRA locale.

Partout dans le pays, les militant-e-s BDS font face à des représailles juridiques, fondées sur la dite indigne « Circulaire Alliot-Marie » selon laquelle appeler au boycott des produits israéliens serait une forme de « haine raciale ». Nous rappelons que le mouvement BDS est ancré dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et rejette, par conséquent, toute forme de racisme et de discrimination fondée sur l'identité, y compris l'antisémitisme et que c'est une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour en finir avec l'impunité de l'état d'Israël.

À Toulouse c'est suite à deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain s'inscrivant dans la campagne internationale **Boycott – Désinvestissement - Sanctions** qu'ils et elle ont été inculpé-e-s.

Le droit de critiquer un État qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question. Ce droit se trouve au cœur même de la notion de société démocratique.

Les militant-e-s qui ont répondu positivement à l'appel BDS doivent être traité-e-s avec respect et ne devraient pas être harcelé-e-s par la police ou les autorités judiciaires. Nous refusons une justice d'exception qui veut criminaliser la solidarité envers les droits du peuple palestinien.

Nous appelons tou-te-s nos militant-e-s et sympathisant-e-s à participer au rassemblement de solidarité devant le tribunal de Toulouse le jeudi 30 juin à partir de 13h.

Pour SUD Santé Sociaux 31,
Azouz Bendib